



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

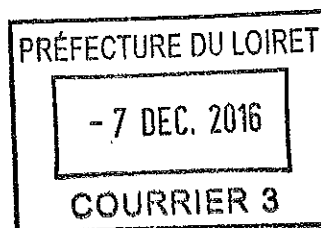
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 27  
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 novembre 2016

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Nicole PERLY, ayant donné pouvoir à Patricia MARTIN.



**Absents :**

Christine CABEZAS,  
Jenny OLLIVIER a quitté la séance à 19h45 et est remplacée par Magalie PIAT en tant que secrétaire de séance.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

### FINANCES

#### DL.16.082 - Avenant N°4 – Marché d'assurances dommages aux biens et risques annexes

Conformément l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°13/675-01 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 concernant l'assurance Dommages aux Biens et risques annexes de la collectivité, Monsieur le Maire décide de conclure et signer l'avenant N°4 avec l'entreprise SMACL demeurant 141 Avenue Salvador Allende à NIORT.

Le présent avenant a pour objet la majoration du montant de prime d'assurance de 25% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La SMACL a effectué un examen du taux de sinistralité de la Ville d'Ingré au mois de mai 2016. Il s'avère que les sinistres de la Ville d'Ingré génèrent 95% de l'indemnisation globale engagée alors que le ratio de mutualisation des risques devrait être au maximum de 60%.

La relation contractuelle devant s'inscrire dans un contexte équilibré et pérenne pour chacune des parties, il convient d'établir un avenant d'augmentation de la prime d'assurance au profit de la SMACL. Une majoration de la prime d'assurance de 25% est proposée.

HISTORIQUE AVENANTS	
AVENANT N°1	Régularisation des surfaces des bâtiments communaux – pas d'incidence financière
AVENANT N°2	Régularisation des surfaces des bâtiments communaux – pas d'incidence financière
AVENANT N°3	Régularisation des surfaces des bâtiments communaux – pas d'incidence financière

	Montant du marché initial	AVENANT N°4	Nouveau montant du marché
HT	26 157,17 €	25% soit 6 539.29 €	32 696.46 €

Vu l'approbation de l'avenant n°4 par la Commission d'Appel d'Offre en date du 13 octobre 2016,  
Après avis favorable de la commission,

Après avis favorable de la commission Finances – Ressources Humaines du 2 novembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 et les pièces s'y afférent.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 7 décembre 2016  
et publication ou notification le : 12 décembre 2016



Le Maire

Christian DUMAS.

